

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 24 janvier 2022**

Le vingt-quatre janvier deux mil vingt-deux à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, Mme Aurélie LEPREVOST, M. Guy FEUARDANT, M. Philippe TARDIF, M. Michel PACILLY, M. Charles DAVY, M. Edouard MABIRE, M. Yves-Marie DROUET

Absents : Mme Marie-Hélène GAULTIER (a donné pouvoir à Mme Sylvie CAILLOT), Mme Amélie BLANCHEMAIN (a donné pouvoir à Mme Aurélie LEPREVOST), M. Alexandre GOSSELIN (a donné pouvoir à M. Jean-Claude MABIRE)

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LEPREVOST

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande d'ajouter les objets suivants à la réunion de Conseil :
- Acquisition réserve incendie « rue des Mielles » - Choix devis
Cet objet portera le numéro 10.

Informations du Maire

- Distribution des Etrences et cartes de vœux
- Bulletin municipal
- Retraite secrétaire
- INSEE – 726 habitants au 1^{er} janvier
- PRL Les Houguettes
- Les Murets d'Allonne
- Carrière du Bosquet – PSPG
- Covid Ecole – cantine
- **Rappel** – Cailloux dans les chemins – La commune paye les cailloux, les agriculteurs empierrent les chemins qu'ils utilisent. Cette solution fonctionne très bien avec les agriculteurs de Hatainville et tout le monde apprécie, merci à eux.

01 – Budget Communal 2021 – Délibération modificative n°2

Sans objet

02 – Personnel Communal – Participation protection sociale complémentaire au 1^{er} février 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil que la commune participe au financement de la protection sociale complémentaire des agents des Moitiers d'Allonne pour le risque santé et / ou pour le risque prévoyance pour les agents titulaires et stagiaires, les agents non titulaires de droit public et les agents contractuels de droit privé et ce depuis le 1^{er} avril 2013.

Madame le Maire propose d'augmenter les montants de la participation au 1^{er} février 2022.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le niveau de participation de protection sociale complémentaire du personnel de la commune et ce avec effet au 1^{er} février 2022, à savoir :

- Agent : 26.00 € mensuel,
- Conjoint : 17.00 € mensuel,
- Enfant : 12.00 € mensuel.

Les autres conditions des précédentes délibérations se rapportant à cette participation restent inchangées.

03 – Cimetière – Devis entretien 2022

Madame le Maire présente au Conseil municipal le devis de la SAS HANDI GREEN de Valognes pour l'entretien annuel 2022 du cimetière.

Le Conseil municipal, après étudié le devis et après en avoir délibéré,
VALIDE la proposition de la SAS HANDI GREEN de Valognes pour un montant de 2 189.60 € HT
AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant et effectuer les règlements y afférents.

04 – Aménagement voie douce – Approbation plan de financement

Vu la délibération 04/18.09.2019 prise le 18 septembre 2019 autorisant le projet d'aménagement d'une voie douce entre le bourg des Moitiers d'Allonne et le village d'Hatainville.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une recherche de financement a été effectuée et que le plan de financement arrêté se présente ainsi :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	32 655.85 €	Leader	22 859,10 € (70%)
		Autofinancement	9 796,75 € (30%)
Total	32 655.85 €	Total	32 655.85 €

Madame Le Maire propose d'approuver le plan de financement ci-dessus et de l'autoriser à signer tous les documents afférents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le plan de financement d'aménagement de la voie douce entre le bourg des Moitiers d'Allonne et le village d'Hatainville.
AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents permettant d'obtenir les subventions.

05 – Réserve incendie « rue des Mielles » - devis aménagement de terrain

Madame le Maire présente au Conseil municipal les différents devis reçus en Mairie pour l'aménagement du terrain ou sera installé le réservoir souple non enterré « rue des Mielles » pour répondre aux besoins de protection incendie sur le secteur d'Hatainville.

Le Conseil municipal, après avoir étudié les devis et après en avoir délibéré,
VALIDE la proposition de l'entreprise ECOLIVET de Sénoville pour un montant de 8 920 € HT
AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant et effectuer les règlements y afférents.

06 – Réserve incendie « rue des Mielles » - devis clôtures pour sécurisation

Madame le Maire présente au Conseil municipal les différents devis reçus pour la sécurisation du réservoir souple non enterré installé « rue des Mielles » pour répondre aux besoins de protection incendie sur le secteur d'Hatainville.

Le Conseil municipal, après avoir étudié les devis et après en avoir délibéré,
SOUHAITE revoir les propositions,
REPORTE la décision au prochain Conseil Municipal.

07- Subventions 2022

Après examen, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADEVA (Ass. Défense des Victimes de l'Amiante)	30.00 €
- Association d'Aide et d'intégration sociale	35.00 €
- Association Cantine Scolaire Les Moitiers	900.00 €
- Association développement soins palliatifs Nord Cotentin (ASPNC)	100.00 €
- ACREA (Après cancer ressources écoute activités) :	30.00 €
- Association Parents d'élèves Les Moitiers	870.00 €
- Association sportive du Collège A. Miclot	50.00 €
- Banque Alimentaire de la Manche	100.00 €
- Centre anti-cancéreux de Caen	35.00 €

- Club de l'Amitié	100.00 €
- Chorale Intermède	50.00 €
- Cœur d'enfant La Barjo	50.00 €
- Coopérative scolaire « Les Chardons Bleus »	1 300.00 €
- Côte des Isles Solidarité (Téléthon)	50.00 €
- Croix Rouge Française	50.00 €
- Groupe scolaire élémentaire de Bricquebec (CLIS)	50.00 €
- Gymusclub	50.00 €
- Association HBBC (Horse ball)	50.00 €
- Judo-club	50.00 €
- Lycée Maritime et Aquacole	35.00 €
- Paralysés de France	35.00 €
- Prévention Routière	35.00 €
- Restos du Cœur	50.00 €
- Secours Catholique	50.00 €
- Secours Populaire	50.00 €
- SEP Ligue française contre la sclérose en plaques	50.00 €
- SNSM (Sauvetage en mer)	200.00 €
- US Côte des Isles	75.00 €
- Zone Fortement Ludoactive	40.00 €
- Neire Maove (Les Vieux Gréments en Côte des Isles)	200.00 €
- Itinérance Solidarités réfugiés	60.00 €
- Divers	2 000.00 €

Le montant de 6 830 € sera inscrit à l'article 6574 du budget de l'année 2022.

08 - Subventions associations CA du Cotentin 2022

Madame le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de la restitution des compétences et des subventions de la Communauté d'Agglomération du Cotentin aux communes, il convient de reverser un montant total s'élevant à 5 553 € aux différentes associations (subventionnées par l'ex-CCCI). Ce montant est compensé par la Communauté d'Agglomération le Cotentin.

LES MOITIERS D'ALLONNE		
Population DGF 2018 : 799 - % à appliquer : 6.24		
Association Havre des Arts	3 000.00 €	187.00 €
Amicale sapeurs pompiers Barneville Carteret	3 425.00 €	214.00 €
Amicale sapeur pompiers de Portbail	3 480.00 €	217.00 €
Comité d'Animation Portbaillois	8 500.00 €	530.00 €
Union sportive Portbailloise	24 800.00 €	1 547.00 €
foyer socio-éducatif du collège André miclot de Portbail	2 000.00 €	125.00 €
Association des parents d'élèves du collège andré Miclot de Portb	2 000.00 €	125.00 €
Association sportive du collège André Miclot de Portbail	1 800.00 €	112.00 €
Collège André Miclot de Portbail	15 000.00 €	936.00 €
SAG de la Côte des îsles	25 000.00 €	1 560.00 €
	89 005.00 €	5 553.00 €

Le conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à reverser les subventions aux associations et autres tiers listés conformément au tableau ci-dessus.

Le montant de 5 553 € sera prévu au budget 2022.

09 – SDEM50 – Extension réseau électricité APS 332073 Parcelles D281 et D282

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal l'estimation du SDEM50 pour une extension du réseau BT « Rue des deux Eglises », APS 332073.

Le syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune des MOITIERS D'ALLONNE s'élève à environ 1 380 €.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de l'extension du réseau BT « Rue des deux Eglises »,
- Acceptent une participation de la commune d'environ 1 380 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

10 - Acquisition réserve incendie « rue des Mielles » - Choix devis

Suite à une erreur matérielle sur la délibération n°05/13.12.2021 du 13 décembre 2021, il convient de procéder à la rectification du contenu par une nouvelle délibération.

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération du 30 janvier 2021 se rapportant à l'installation rue des Mielles, d'un réservoir souple non enterré de 120 m³, pour répondre aux besoins de protection incendie sur le secteur d'Hatainville.

À la suite des différents devis reçus en Mairie et présentés par Monsieur Jean-Marie RENOUF, Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de CITERPACK Environnement de Reventin-Vaugris pour un montant de 4 345 € HT et concernant uniquement la fourniture d'un réservoir souple non enterré d'une capacité de 120 m³,

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer les règlements correspondants.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 05/13.12.2021 du 13 Décembre 2021.

Question diverses :

- Trait de côte
- Extension groupe scolaire - Rendez-vous avec Architecte et économiste le vendredi 28 à 14 h
- Aménagement du parcours ludique des Trois Moulins
- Mutualisations communes de la Côte des Isles
- Préparation budget
- Ordures ménagères

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40

Affichage : 18/01/2022 - Convocation 18/01/2022

Conseillers en exercice : 15 – Présents 12 – Votants 15.

Aux Moitiers d'Allonne, 25 janvier 2022

Le Maire, Michèle SONILHAC

